

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 janvier 2009
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAUROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAUROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à M. TRIJOULET Thierry à cpter de 12 h 40
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25 puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

EXCUSE : M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Autorisations de Programme et Crédits de paiement.

- Tramway 2ème phase - Révision de l'AP/CP précédemment actualisée par délibération N°2007/0906 du 21 décembre 2007 - 3ème phase de**
- développement du Réseau de Transports en commun en site propre - Projets de Tramway et de Tram-Train du Médoc - Création de nouvelles AP/CP pour assurer le suivi financier de ces projets. Adoption**

□

présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2000/43 du 21 janvier 2000, le Conseil de la Communauté a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement, telle qu'elle est prévue par le décret 97.175 du 20 février 1997, pour la réalisation du tramway au sein du budget annexe Transport.

En prenant, à l'époque cette décision, l'assemblée communautaire a, quelque peu, fait preuve d'innovation puisque ce n'est seulement qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, à la faveur de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial, au rang desquels figure l'activité de transport collectif urbain de notre établissement, qu'a été pleinement reconnue aux collectivités locales et à leurs EPCI, la faculté d'opter pour cette méthode de prévision et de suivi pluriannuels des crédits.

Le recours à cette méthode permet, en effet, de :

- renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;
- mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;

- améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés ;
- avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Par ailleurs, l'article R-2311 du CGCT, dont la rédaction a été assouplie par les articles 8 et 20 de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relatives à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics locaux, stipule que lors du débat sur les orientations générales du budget prévu par l'article 2312-1 du CGCT, une présentation des grandes orientations pluriannuelles et non du montant précis des autorisations de programme, ni de l'échéancier des crédits de paiement suffit à ce stade de la procédure budgétaire. En application de ces dispositions, une autorisation de programme peut donc être créée ou modifiée à chacun des stades de la procédure budgétaire.

La 2^{ème} phase du Tramway

Depuis l'année 2000, le Conseil de Communauté a été amené, dans le cadre de la réalisation de la première et de la deuxième phase du Tramway, à se prononcer sur la révision des AP/CP votés, à neuf reprises, respectivement lors de ses séances du 22 décembre 2000 (délibération 2000/1152), du 14 décembre 2001 (délibération 2001/1130), du 20 décembre 2002 (délibération 2002/920), du 19 décembre 2003 (délibération 2003/872), du 17 décembre 2004 (délibération 2004/0898), du 16 décembre 2005 (délibération 2005/ 936), du 22 décembre 2006 (délibération 2006/0883) et du 13 juillet 2007 (délibération 2007/0514) et du 21 décembre 2007.

Aujourd'hui, un ajustement du montant de l'autorisation de programme afférente à la 2^{ème} phase s'avère nécessaire pour :

- retracer les adaptations à réaliser entre les lignes d'AP,
- prendre en compte les coûts à terminaison, du fait de l'achèvement progressif des travaux (intégration des décomptes généraux et définitifs),
- tenir compte des effets de l'actualisation sur les restes à réaliser et, compte tenu de l'achèvement des travaux, anticiper au 1^{er} janvier 2009 les révisions de prix à venir, afin d'assurer tous les paiements.

En valeur janvier 2009, l'enveloppe de la 2^{ème} phase passe ainsi de 583 369 455,43 € à 592 175 481,31 €, ce qui représente une augmentation en volume de 8 806 025,08 € et de 1,51 %. Cette enveloppe intègre des indemnités à verser à RFF-SNCF (budgétairement prévues en section de fonctionnement), ainsi que des participations à la déviation de réseaux, à la reconstitution de pistes cyclables et de places de stationnement.

Depuis fin octobre 2008, toutes les extensions du Tramway 2^{ème} phase, soit 19,6 km, sont ouvertes au public. A cela, il convient d'ajouter la réalisation et la mise en service d'un centre de maintenance de trois parcs relais en ouvrage et la livraison de trente rames de tramway supplémentaires.

L'année 2009 devrait permettre de :

- achever les travaux sur le pont aval des écluses du bassin à flots et ainsi d'en sécuriser le franchissement par le Tramway et la circulation routière,
- clôturer au plan administratif les premiers marchés de travaux ainsi que les paiements des décomptes généraux et définitifs de ces derniers,
- assurer le paiement des dernières acquisitions foncières.

Pour l'année 2009, les prévisions de crédits de paiement, d'un montant global de 13 363 332 €, se répartissent comme suit :

- infrastructures et aménagements urbains :	2 000 000 €
- équipements :	4 000 000 €
- atelier – garage :	558 916 €
- matériel roulant :	2 345 127 €
- divers ouvrages :	2 586 087 €
- maîtrise d'ouvrage :	462 521 €
- maîtrise d'œuvre :	1 310 681 €
- œuvre d'art	100 000 €

Le développement du Réseau de transports en commun en site propre – 3^{ème} phase du Tramway

Par délibération n° 2007/0252 du 27 avril 2007, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Réseau de transport en commun. L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée en valeur avril 2007 à 271 M€ HT, les frais d'études et de maîtrise d'œuvre à 31 M€, les acquisitions foncières à 19 M€ et les dépenses prévisibles sur d'autres budgets à 11 M€, soit une enveloppe globale prévisionnelle de 332 M€.

Les marchés de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports en commun (3^{ème} phase) en site propre ont été notifiés en septembre 2008. Les études préliminaires sont actuellement réalisées. Elles seront suivies, à partir de 2009, des études d'avant-projet. Au cours de l'année prochaine différents essais, mesures, relevés topographiques

seront réalisés afin de fournir les données techniques nécessaires à la conception des projets et les premiers marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage seront lancés ou notifiés.

Les prévisions de crédits de paiement pour l'année 2009 sont évalués à 9 301 000 € et se répartissent comme suit :

- acquisitions foncières :	3 000 000 €
- frais d'études :	6 300 000 €
- frais d'insertion	1 000 €

Le Projet de Tram-Train du Médoc

Le Programme Pluriannuel des Investissements 2009-2013 (PPI), adopté par délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0821 du 19 décembre 2008, prévoit des crédits pour l'étude et la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre de type Tram-Train, appelée à desservir, à terme, les communes de Bordeaux, Bruges, Blanquefort et Parempuyre.

Cet investissement dont l'évaluation ressort à 60 M€ (en valeur 2008) sur la base des premières études de faisabilité réalisées par la Mission Tramway, est inscrit dans l'Accord de partenariat pour le développement de la métropole bordelaise, devant lier le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'année 2009 devrait permettre de trouver un accord entre les différents partenaires (Communauté Urbaine de Bordeaux, Réseau Ferré de France, Conseil Régional et Conseil Général), mettre au point le programme de travaux et lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre.

Les prévisions de crédits de paiement pour les études du projet de Tram-Train sont évaluées à 105 000 € pour l'année 2009. Elles viendront s'ajouter aux crédits, d'un montant équivalent, non engagés sur 2008.

En cohérence avec le Programme Pluriannuel des Investissements 2009-2013 (PPI) et à l'instar de la procédure adoptée pour les 1^{ère} et 2^{ème} phases du Tramway, il vous propose de créer, dès à présent, des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour ces projets qui se prêtent à un tel suivi dans la mesure où ils ont un début et une fin et sont relativement bien cernés dans leur volume et leurs délais. Ces AP/CP seront actualisées, au moins une fois l'an, pour prendre en compte l'évolution de ces projets.

L'adoption d'un tel dispositif permettrait :

- de mieux traduire l'une des décisions majeures de la mandature contenue dans l'Accord de coopération communautaire,
- d'avoir une meilleure visibilité financière des opérations projetées, eu égard à leur importance dans le Budget annexe Transports et de leur impact sur la situation financière d'ensemble de la CUB.

Les modalités prévisionnelles de financement

Concernant les modalités prévisionnelles de financement, il convient de rappeler que si la CUB a réussi à financer dans des conditions tout à fait exceptionnelles sa première phase (sans recours à l'emprunt), il n'en est pas, de même, pour la deuxième phase pour laquelle notre Etablissement a déjà mobilisé un montant global d'emprunt de 240 millions d'euros à raison de 110 millions en 2006, 90 millions en 2007 et 40 millions en 2008 avec un besoin restant à réaliser qui devrait se situer fin 2008 à hauteur de 37.636.135 €.

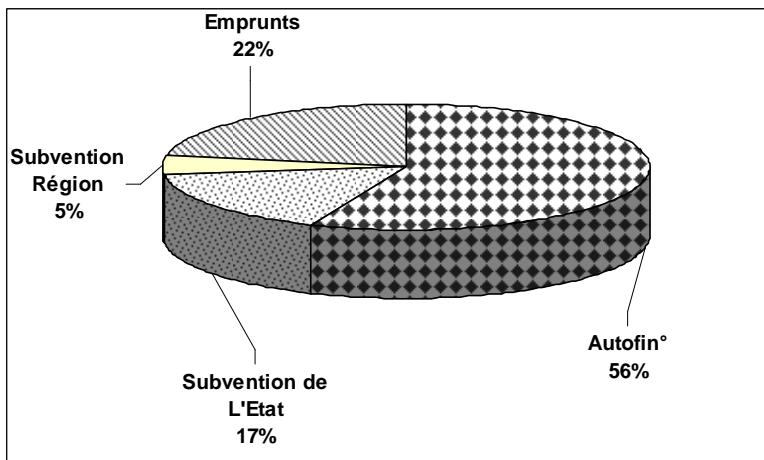
Pour la 2^{ème} phase, cette situation est en partie due à la non obtention au niveau souhaité (106,5 M€) des aides de l'Etat dont la subvention octroyée s'est élevée à seulement 40 M€.

Pour la troisième phase et le projet de Tram-Train, eu égard, par ailleurs, aux très fortes sollicitations dont elle fait l'objet de la part de l'Etat pour participer, sur la base de montants d'une ampleur exceptionnelle, au financement de la Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe-Atlantique (LGV SEA) (162 M€) mais aussi, pour un montant pratiquement équivalent, au projet de LGV GPSO (en direction de Toulouse et de l'Espagne), sans oublier la mise à 2X3 voies de la Rocade Rive Gauche (de l'ordre de 46 M€) et le projet « Agglo-campus (35M€), la CUB, attend, dans le cadre de « l'appel à projets » lancé au titre du « Grenelle de l'Environnement », une contribution de l'Etat au financement de ses projets de transports, égale au minimum à 25% des dépenses subventionnables, soit, pour le Tramway, à raison de 12 millions d'euros du Km, une subvention plancher de 51 M€ pour la première partie de la « 3^{ème} phase » (12M€ X 17 Km X 25%) et pour le projet de Tram-Train, à raison de 8 millions d'euros du Km, une subvention plancher de 14 M€ (8 M€ X 7 Km X 25%).

Ce sont ces plafonds de subvention qui sont attendus par la CUB de l'Etat et pris en compte dans les modalités prévisionnelles de financement apparaissant sur les fiches d'autorisations de programmes jointes à la présente délibération.

Pour le projet de Tram-Train, une aide de l'ordre de 20 millions d'euros est aussi attendue de la Région Aquitaine, des contacts étant pris avec le Conseil Général de la Gironde pour solliciter également sa contribution au financement de ces projets.

Compte tenu des financements déjà mis en place et de ceux projetés ou espérés sur les exercices considérés, la répartition prévisionnelle des financements se présente, en l'état actuel, comme suit :



Aussi, vous est-il proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **Adopter** la nouvelle révision de l'autorisation de programme afférente à la réalisation de la 2^{ème} phase du réseau de Tramway de l'agglomération bordelaise telle que reprise dans le tableau ci-annexé faisant partie intégrante de la présente délibération, lequel fait également apparaître les modalités de financement,
- **Décider** d'assurer le suivi financier en AP/CP du projet de développement du Réseau de transports en commun en site propre de la CUB correspondant à la « 3^{ème} phase » ainsi que celui de projet de Tram-Train
- **Adopter**, à cet effet, les autorisations de programme correspondantes telles que reprises dans les tableaux ci-annexés faisant partie intégrante de la présente délibération et faisant apparaître les modalités prévisionnelles de financement.
- **Adopter** les découpages en crédits de paiement qui en résultent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND